

Question 6

Points

Objectifs évaluateurs	1.1.5.1.1 1.1.7.6	Organigramme Montrer la structure de l'administration et ses compétences/responsabilités	8 points
-----------------------	----------------------	---	----------

Situation de départ

Vous travaillez au sein d'une administration cantonale, plus précisément au sein de la Chancellerie d'Etat.

Il arrive très fréquemment que les citoyens, mais aussi les collaborateurs de l'administration cantonale, s'adressent à la Chancellerie d'Etat pour des préoccupations qui relèvent de la compétence d'un autre service.

Vous avez la tâche d'expliquer à un apprenti comment rediriger les personnes qui vous appellent vers le bon service en utilisant, entre autres, l'organigramme (voir page suivante).

Cette question est composée de trois parties (de a. à c.). Vous pourrez obtenir 8 points au maximum.

Tâche

- a. Présentez l'organigramme à l'apprenti. Expliquez-lui la différence entre états-majors et organes de décision et d'exécution et donnez-lui un exemple de chacune de ces deux sortes d'entités. Pour ce faire, utilisez l'organigramme ci-joint. Vous obtiendrez 2 points pour l'explication correcte de la différence. Vous obtiendrez chaque fois 1 point pour un exemple correct. Total : 4 points.

Quelle est la différence entre les états-majors et les organes de décision et d'exécution ? _____

2

Exemple d'organe de décision et d'exécution

1

Exemple d'état-major

1

T 4

Points
obtenus

- b. L'apprenti souhaite savoir quels avantages offre un organigramme. Citez-lui deux avantages.
Vous obtiendrez 1 point par avantage cité. Total : 2 points.

Points

Avantage 1

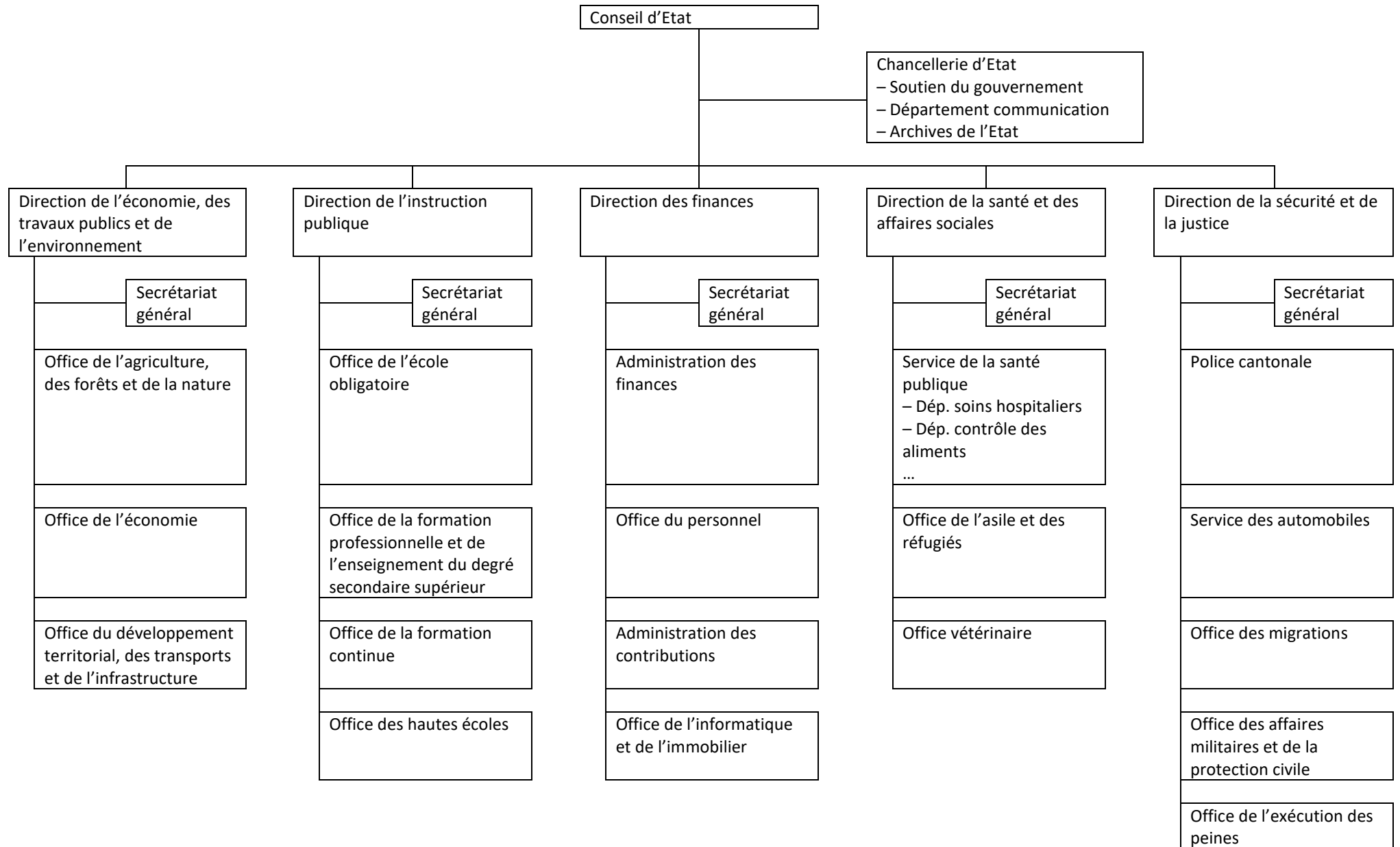
1

Avantage 2

1

T 2**Points
obtenus**

Extrait de l'organigramme



- c. En compagnie de l'apprenti, répondez aux deux questions ci-dessous à l'aide de l'organigramme.
Vous obtiendrez 1 point par réponse correcte. Total : 2 points.

Points

Demande	Réponse
<p>Une citoyenne appelle. Elle a passé l'examen de peintre CFC et n'est pas du tout d'accord avec une note. Elle sait qu'elle doit s'adresser au canton.</p>	
<p>M. Müller, chef du département du contrôle des aliments, appelle. Il a entendu dire qu'il devait – avec d'autres offices et directions – prendre position sur une affaire gouvernementale. Comme il sera en vacances la semaine prochaine, il demande que la division « Soutien du gouvernement » lui fasse parvenir le dossier directement.</p>	

1

1

T 2

Points
obtenus